

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SABINE BERNASCONI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Septembre 2020**

**OBJET : Adhésions et cotisations du Département à divers organismes culturels.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver l'adhésion du Département pour le Musée départemental Arles antique, ainsi que le versement des cotisations correspondantes aux organismes détaillés dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Département à signer les deux conventions dont les projets sont annexés au rapport

La dépense correspondante, d'un montant total de 2 765 €, sera imputée sur le chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**

